



ACCORD DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Cet accord de traitement des données personnelles doit être considéré comme faisant partie intégrante de l'offre de service Meteore.

1. Cession et objet de cet Accord

La fourniture des services (comme indiqué dans l'offre de service) comprendra le traitement des données personnelles pour le compte de l'Annonceur.

Le présent Accord a pour but de convenir des droits et obligations des parties en ce qui concerne la traitement de certaines données personnelles et autres informations dans le cadre de l'offre de service et du présent Accord.

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à la législation applicable en matière de protection des données, notamment le règlement général de l'UE sur la protection des données («RGPD») et toute législation ultérieure qui remplacera ou complétera le présent Accord.

Meteore doit, en sa qualité de responsable du traitement des données, traiter les informations relatives aux données à caractère personnel pour le compte de l'Annonceur conformément au présent Accord et pendant toute la durée de cet Accord.

2. Objet et périmètre de Meteore

Réseau de partenaires Marketing: le traitement des données personnelles a pour but de permettre aux Annonceurs de diffuser via le réseau d'Éditeurs et partenaires de Meteore.

Solution de gestion des partenaires en marque blanche: le traitement des données à caractère personnel doit permettre à l'Annonceur de gérer son propre réseau d'Éditeurs à l'aide du système de suivi de Meteore dont la technologie peut inclure en option un service de paiement en option.

3. Type de données collectées

Les catégories de données suivantes peuvent être incluses dans le traitement dans le cadre de l'Accord de traitement:

- les personnes qui demandent activement une redirection vers l'annonceur

4. Type de données personnelles

Les types de données personnelles suivantes peuvent être traitées en vertu du présent Accord :

- identifiant (ID) de cookie
- numéro Internet Protocol (IP)
- numéro de commande
- coordonnées de l'Annonceur telles que nom, adresse e-mail, numéro de téléphone

5. Obligations de l'Annonceur responsable du traitement

L'Annonceur doit établir des procédures appropriées pour ses activités propres, par exemple, pour :

- Être au fait et se conformer aux législations et réglementations juridiques sur la protection des données pour le bon traitement des données personnelles conformément à la finalité indiquée dans l'article 2.

- défendre le droit des personnes concernées à l'information et à la transparence, ainsi que le droit de suppression de données, etc.
- signaler les incidents de données à caractère personnel auprès de l'autorité de surveillance compétente; et
- s'assurer que toute personne travaillant sous la supervision de l'Annonceur et qui accèdent aux données personnelles, ne les traite que conformément aux règles spécifiées, sauf stipulation contraire de la loi.

Informations à Meteore

L'Annonceur responsable du traitement doit immédiatement et par écrit informer Meteore de toutes circonstances éventuelles pouvant impliquer la nécessité de modifier la manière dont Meteore traite les données personnelles.

6. Obligations de Meteore

Mesures de sécurité

Meteore doit mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir que les données personnelles sont traitées conformément aux exigences de la législation sur la protection des données en vigueur, aux conditions du contrat ou du bon de commande ainsi que du présent Accord.

Toutes les mesures de sécurité doivent être au moins égales au niveau que l'autorité de contrôle compétente a défini et exige généralement pour des services équivalents aux activités de traitement. Les mesures doivent être documentées et soumises à l'Annonceur dès qu'il en fait la demande écrite et ce sans délai excessif.

Instructions

Meteore ne traitera les données à caractère personnel que pour le compte et au profit de l'Annonceur.

Par ailleurs, le processus doit être conforme aux objectifs énoncés à l'article 2 ci-dessus et conformément aux instructions fournies par l'Annonceur responsable du traitement des données, et uniquement pour remplir les objectifs confiés et commandés à Meteore.

Meteore veille à ce que toute personne ayant accès aux données à caractère personnel couvertes par le présent accord soit conforme aux termes et conditions de l'accord, y compris l'obligation de traiter les données personnelles conformément aux instructions fournies par l'Annonceur, sauf indication contraire et conformément à la réglementation en vigueur.

Si l'Annonceur estime que les instructions données par Meteore sont en conflit avec la législation applicable en matière de protection des données, l'Annonceur en informera expressément Meteore.

Transfert de données personnelles et recours à des sous-traitants

Meteore ne doit pas recruter ou engager de sous-traitants pour effectuer tout ou partie du traitement des données à caractère personnel à moins que l'Annonceur ait préalablement communiqué son approbation.

L'approbation de l'Annonceur est accordé par la présente aux sous-traitants agissant en tant qu'éditeurs et sous-traitants Informatiques, etc. à Meteore (la liste peut être obtenu sur simple demande).

Meteore doit conclure des accords avec ses sous-traitants Éditeurs tout en les soumettant à minima aux mêmes obligations contenues dans le présent Accord.

Meteore est entièrement responsable envers l'Annonceur pour le traitement des données personnelles effectué par les sous-traitants Éditeurs, y compris les mesures de sécurité appliquées.

Obligation de confidentialité et autorisation

Meteore veille et s'assure que toute personne autorisée à traiter des données à caractère personnel soit soumise à l'obligation de confidentialité et engagée via un accord écrit.

L'engagement de confidentialité s'appliquera à l'ensemble des informations traitées par Meteore en vertu du présent Accord.

L'accès aux données à caractère personnel ne peut être accordé qu'aux personnes qui en ont besoin pour accomplir leurs missions.

Rapport d'incidence

Meteore informera dans les plus brefs délais l'Annonceur de tout incident de sécurité qui surviendrait et endommagerait, détruirait ou divulguerait accidentellement partiellement ou entièrement l'accès aux données à caractère personnel couvertes par le présent Accord.

Tous ces incidents documentés par Meteore seront transmis à l'Annonceur dans les meilleurs délais s'il ce dernier en fait la demande.

Si un incident de sécurité relatif aux données à caractère personnel comporterait un risque lié à la confidentialité, Meteore prendra immédiatement des mesures correctives suffisantes dès que Meteore aura eu connaissance de l'incident de sécurité, afin de prévenir ou atténuer ses éventuels effets négatifs.

Dans les cas où un incident de sécurité devrait être signalé aux autorités de surveillance, Meteore coopèrera avec l'Annonceur dans les meilleurs délais pour rassembler et collecter les informations nécessaires pertinentes qui seront transmises à l'autorité de surveillance.

Assistance relatives aux obligations envers les personnes concernées

Meteore assistera l'Annonceur à s'acquitter de ses obligations envers les personnes concernées et facilitera l'exercice des droits des personnes concernées, tels que les droits de rectification, de modification et de suppression de ses données conformément à la législation applicable en matière de protection des données.

Suppression des données personnelles

Si pendant la durée du présent Accord, l'Annonceur informe Meteore que certaines données personnelles doivent être supprimés, Meteore veillera à ce que ces données personnelles soient écrasées ou détruites par nos soins.

Après la résiliation, l'expiration du contrat entre les deux parties, Meteore s'engage à retourner et/ou supprimer toutes les données à caractère personnel couvertes par le contrat ou le présent Accord.

Audits

Meteore s'assure que l'Annonceur a la possibilité d'enquêter sur le(s) site(s) de Meteore, afin de vérifier que Meteore respecte toutes les dispositions du présent Accord, du contrat et de législation en vigueur en matière de protection des données et ce afin que toutes les parties concernées puissent prendre les mesures de sécurité appropriées afin de protéger les données personnelles.

7. Instructions à Meteore

Sécurité de l'information

Meteore est responsable du fait que les données personnelles soient toujours traitées de manière confidentielle et qu'il ait établi, mis en œuvre et maintenu des mesures de sécurité techniques, physiques, administratives et organisationnelles appropriées compte tenu du risque associé au traitement des données personnelles, aux droits et libertés des personnes concernées, ainsi que pour les activités commerciales de l'Annonceur, conformément aux instructions de ce dernier.

Meteore veillera particulièrement à ce que les données personnelles soient protégées contre toute menace réelle, présumée ou supposée à la sécurité et à l'intégrité des données personnelles, telles que la destruction, la perte ou la modification accidentelles ou illicites, la

divulgateion non autoris e de donn es personnelles ou l'acc s   celles-ci, ainsi que d'autres violations de donn es personnelles.

Acc s   l'information

Meteore veillera   ce que chaque personne salari e ou travaillant sous sa supervision n'ait acc s aux donn es   caract re personnel que pour les besoins de r alisation de sa mission.

Formation

Le personnel de Meteore ayant acc s ou amen    traiter des donn es   caract re personnel pour l'ex cution de sa ou de ses missions recevra une formation adapt e en mati re de protection de donn es, de confidentialit  et tout autre exigence relative   la s curit  de l'information et de la donn e.

8. Conditions

Le pr sent Accord reste en vigueur   compter de la date de signature du contrat ou du bon de commande et jusqu'  la fin de la dur e stipul e dans le contrat ou le bon de commande.

9. R glementation en vigueur et litiges

Le pr sent Accord est r gi et interpr t  selon les lois du pays d fini dans le contrat ou le bon de commande. Tout litige d coulant ou li    cet Accord doit  tre r gl  conform ment aux dispositions concern es du contrat ou du bon de commande.